

Mercredi 4 novembre 2009

Avis important aux intervenants du secondaire, secteur Jeunes, concernant la transmission des notes des candidats de la 5^e secondaire

Bonjour,

À la suite des nombreuses questions, les services régionaux d'admission au collégial trouvent important de publier un communiqué en lien avec le traitement des résultats scolaires des élèves de la 5^e secondaire pour l'admission au cégep à l'automne 2010.

Le processus présenté dans ce communiqué ne doit pas être considéré comme une directive à l'endroit des écoles secondaires et des commissions scolaires. Déjà l'an dernier, les fournisseurs de services informatiques (GRICS, PLURIOLOGIC, COBA) ont mis en place une procédure permettant le calcul d'un résultat disciplinaire et d'une moyenne de groupe à partir de l'évaluation des compétences.

La transmission des résultats scolaires aux services régionaux

Pour le candidat qui est en cinquième secondaire au moment de faire sa demande d'admission au collégial, les services régionaux récupèrent :

- Le résultat exprimé en pourcentage et la moyenne du groupe pour chaque cours apparaissant à son bulletin scolaire.
- Pour les cours comportant des volets (langue d'enseignement et langue seconde)¹, les résultats ainsi que les moyennes de groupes exprimés en pourcentage pour chacun des volets sont aussi récupérés.

Dans tous les cas, **qu'il y ait une note ou non**, il est important que tous les cours apparaissant au bulletin de l'élève soient transmis.

¹ La liste de ces cours est fournie en annexe à ce communiqué.

Le traitement des résultats des compétences

Les principes ayant guidé les fournisseurs pour constituer les notes à partir des compétences sont les suivants :

- En cohérence avec le mode d'évaluation évolutive, **le résultat retenu aux fins de calcul de la note du cours sera celui de la dernière étape évaluée pour chacune des compétences**, même si celle-ci n'a pas été évaluée à la plus récente étape.
- Si une compétence n'a pas été évaluée au moment de la transmission, le résultat pour le cours sera calculé en respectant la pondération accordée aux compétences pour lesquelles il y a des résultats.

Rappelons que les services régionaux ne récupèrent pas les résultats des compétences.

Des exemples illustrant le calcul sont démontrés ci-dessous. Dans tous les exemples, seules les données en caractères **gras** sont transmises au service régional d'admission.

Exemple 1 : Cours avec des compétences

Pour chacune des compétences, les derniers résultats inscrits seront utilisés par le fournisseur informatique pour calculer une **note pour le cours**, laquelle sera transmise au service régional d'admission en plus de la **moyenne de groupe**.

	Pondération	Étape 1	Étape 2	Résultat retenu pour le calcul	Calcul de la note pour ce cours
Compétence 1	20%	85	70	70	$\frac{(70 \times 20) + (90 \times 40) + (60 \times 40)}{100} = 74$
Compétence 2	40%	90		90	
Compétence 3	40%		60	60	
					Résultat pour ce cours: 74

Exemple 2 : Cours pour lequel une compétence n'est pas évaluée au moment de la transmission des notes

La méthode de calcul appliquée est la même que pour l'exemple 1 mais la note du cours est calculée en fonction de la pondération accordée aux compétences qui ont été évaluées.

	Pondération	Étape 1	Étape 2	Résultat retenu pour le calcul	Calcul de la note pour ce cours
Compétence 1	40%	70	85	85	$\frac{(85 \times 40) + (80 \times 30)}{40 + 30} = 82,9$
Compétence 2	30%		80	80	
Compétence 3	30%				
					Résultat pour ce cours: 83

Le traitement des résultats des cours avec volets

Les exemples qui suivent concernent la transmission des résultats des cours à volets.

Exemple 3 :

Pour chacun des volets, les derniers résultats déclarés sont utilisés par le fournisseur informatique pour calculer une **note** pour le cours, laquelle sera transmise au service régional d'admission en plus de la **moyenne** de groupe. Les **codes** de volets ainsi que les **résultats** et les **moyennes** de groupe de chacun des volets seront également transmis au service régional d'admission.

Cours 132506	Pondération	Étape 1	Étape 2	Résultat retenu pour le calcul	Calcul de la note pour ce cours
Volet 132510	40%	65	75	75	$\frac{(75 \times 40) + (85 \times 40) + (90 \times 20)}{100} = 82$
Volet 132520	40%	85		85	
Volet 132530	20%		90	90	
					Résultat pour ce cours: 82

Exemple 4 : Cours pour lequel un volet n'est pas évalué au moment de la transmission

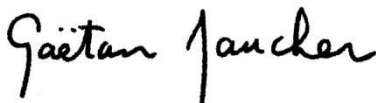
La méthode de calcul est la même qu'à l'exemple 2. Même si aucun résultat n'est inscrit pour un volet, le code de celui-ci doit être transmis.

Cours 132504	Pondération	Étape 1	Étape 2	Résultat retenu pour le calcul	Calcul de la note pour ce cours
Volet 134510	40%	70	90	90	$\frac{(90 \times 40) + (85 \times 30)}{40 + 30} = 87,9$
Volet 134520	30%	85		85	
Volet 134530	30%				Résultat pour ce cours: 88

Rappelons que les services régionaux d'admission procèdent à l'analyse des dossiers des candidats en fonction des résultats scolaires. Le calcul des cotes demeure inchangé par rapport aux années précédentes. Ainsi, les services régionaux effectueront le calcul aux fins de classement à l'aide de résultats disciplinaires et de moyennes de groupe exprimées en pourcentage.

La responsabilité d'établir les résultats disciplinaires et les moyennes de groupe appartient à chaque institution du réseau secondaire. Les services régionaux d'admission effectuent le classement des candidats à partir des notes qui leur sont transmises.

Enfin, pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter le service régional qui est associé à votre école.



Directeur général
SRAM



Directeur général
SRACQ



Coordonnatrice
SRASL

Annexe : Liste des cours à volets

Cours	Volets		
134404	134410	134420	134430
136406	136430	136440	136450
634404	634410	634420	634430
635406	635410	635420	635430
134504	134510	134520	134530
136506	136530	136540	136550
634504	634510	634520	634530
635506	635510	635520	635530
132406	132410	132420	132430
132506	132510	132520	132530